

Insee Dossier

Guyane



N° 9

Mars 2018

Antilles-Guyane

**Des niveaux de vie au pouvoir d'achat :
Les inégalités s'accentuent
entre 2001 et 2011**

Signes conventionnels utilisés

.. Résultat non disponible

/// Absence de résultat du à la nature des choses

e Estimation

p Résultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n. s. Résultat non significatif

€ Euro

M Million

Md Milliard

Avant-propos

En Guyane les inégalités se sont accentuées entre 2001 et 2011 et le taux de pauvreté a progressé de 15 %. À titre de comparaison nationale, la France est le troisième des 34 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'augmentation des inégalités entre 2007 et 2011.

Les familles monoparentales guyanaises sont, comme ailleurs, les plus touchées par la pauvreté. Par ailleurs, le taux de pauvreté a doublé chez les personnes de plus de 65 ans entre 2001 et 2011. Sur la même période, les ménages les plus modestes ont perdu du pouvoir d'achat, notamment à cause de la forte hausse des prix de l'alimentaire.

En matière de conditions de vie, le rapport au logement a également évolué : en dix ans, la part des ménages propriétaires parmi les ménages les plus pauvres a chuté de neuf points, passant de 50 % à 41 %. Le prix de l'acquisition d'un logement a plus fortement augmenté que l'évolution moyenne des prix. Le niveau de vie est devenu discriminant pour accéder à la propriété. Les difficultés d'accès à la propriété se traduisent par une baisse de la part des ménages accédant à la propriété. En 2011, les ménages modestes sont exclus de l'accès : seuls 3 % des ménages accédants sont dans les deux quintiles de revenus les plus faibles.

Les inégalités et leur accroissement ne sont pas seulement dommageables à la cohésion sociale. Elles nuisent à la croissance : elles ont un coût social et économique. Ainsi, un creusement des inégalités de revenu peut se traduire par un excès d'endettement pour les ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui à terme provoque une crise sociale ou économique. La polarisation des revenus peut avoir un impact négatif sur l'économie, soit en entravant le principal moteur de la croissance, à savoir la consommation, soit en rendant insoutenables socialement les fortes inégalités de niveaux de vie.

Autre coût des fortes inégalités : celui du chômage, 23 % en Guyane en 2016. Fort taux de chômage et fortes inégalités se nourrissent mutuellement. D'une part un marché du travail peu efficient, où de nombreuses tensions reposent sur les métiers, a pour conséquence mécanique un déséquilibre de niveau de vie entre la population en emploi et celle au chômage. Or, dans son ensemble, métier par métier ou territoire par territoire, la structure de la qualification de la population guyanaise correspond peu aux demandes des employeurs potentiels sur le territoire. D'autre part, de fortes inégalités ont pour conséquence de freiner la croissance économique par l'insuffisance de la demande totale adressée à l'économie guyanaise par les ménages, les entreprises, les administrations publiques. Ainsi, les 20 % les plus riches gagnent environ la moitié du revenu d'ensemble et une partie de leurs revenus est épargnée : cette dernière composante ne trouve pas de débouchés dans la demande globale adressée à l'économie.

État des lieux des revenus en Guyane et de leurs évolutions, ce dossier a été réalisé à l'initiative conjointe de l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus et de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Éclairant la question centrale du pouvoir d'achat des ménages en Guyane, l'objet de ce dossier est l'interprétation des mouvements des prix et des revenus guyanais.

Le Président de l'Observatoire des Prix,
des Marges et des Revenus de Guyane

Jean-Luc Maron

Le directeur interrégional
de l'Insee Antilles-Guyane

Yves Calderini

Sommaire

Avant-propos	3
Le niveau de vie des Guyanais en forte progression	6
En dix ans, le niveau de vie déclaré moyen augmente de 40 %	
En dix ans, le niveau de vie moyen des plus modestes augmente faiblement	
Un niveau de vie toujours très inférieur à la moyenne pour les familles monoparentales	
Les ménages jeunes ont un niveau de vie moyen inférieur de 2 500 € à la moyenne guyanaise	
Les accédants à la propriété ont un niveau de vie moyen supérieur de 11 600 € à la moyenne	
Plus des trois quarts du niveau de vie des ménages guyanais proviennent des revenus d'activité	
Les prestations sociales constituent l'essentiel du niveau de vie des plus modestes	
Transferts monétaires inter-ménages : les ménages d'âge moyen donnent, les ménages jeunes reçoivent	
Les ménages les plus aisés maintiennent une activité après 65 ans	
Pauvreté et inégalités	12
Les inégalités sont nettement plus fortes en Guyane	
Les inégalités augmentent quel que soit l'indicateur retenu	
Un taux de pauvreté élevé et en augmentation	
Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté	
Hausse du taux de pauvreté pour les individus des ménages jeunes et seniors	

Consommation des Ménages

14

La moitié des dépenses de consommation consacrées au transport, au logement et à l'alimentation

La part des biens et services dans les dépenses des ménages guyanais augmente

Alimentation et habillement, deux postes de dépense importants pour les plus modestes

Loisirs et culture, apanage des ménages les plus aisés

Les dépenses en logement augmentent régulièrement avec le niveau de vie

Les couples sans enfant et les personnes seules dépensent plus que la moyenne

Les loyers : poste de dépense important pour les ménages jeunes

Plus de 31,6 % de dépenses pré-engagées en Guyane

Faible part des dépenses pré-engagées pour les plus modestes, le signe d'un habitat de fortune ?

La moitié des dépenses sont alimentaires ou pré-engagées, sauf pour les plus aisés

Le pouvoir d'achat

18

Une inflation moins forte en Guyane qu'aux Antilles

Forte augmentation du prix de l'alimentation

Le pouvoir d'achat augmente de 15 % en Guyane

Les ménages les plus modestes ont perdu du pouvoir d'achat

Les transports sont le principal facteur de la hausse des prix

La baisse du poids des dépenses de logement contribue à contenir l'augmentation des prix

Méthodes - Sources

22

Le niveau de vie des Guyanais en forte progression

Si le niveau de vie moyen en Guyane a progressé, sa répartition au sein des ménages témoigne de fortes disparités : le niveau de vie des 20 % des ménages les plus aisés est ainsi cinq fois supérieur au niveau de vie des 20 % les plus modestes. Les familles monoparentales guyanaises sont comme ailleurs surreprésentées au sein des ménages les plus pauvres. En matière de conditions de vie, le rapport au logement a également évolué : en dix ans, la part des ménages propriétaires parmi les ménages les plus pauvres a chuté de neuf points, passant de 50 % à 41 %.

En dix ans, le niveau de vie déclaré moyen augmente de 40 %

En 2011, le niveau de vie déclaré moyen des ménages guyanais s'élève à 15 750 € annuels. Avec en moyenne 1 000 € de plus par habitant, les ménages guyanais déclarent un niveau de vie supérieur à celui des Antillais. En dix ans, en Guyane côtière, le niveau de vie a augmenté de 40 %, ce qui correspond à un gain moyen de 4 540 € annuels par personne.

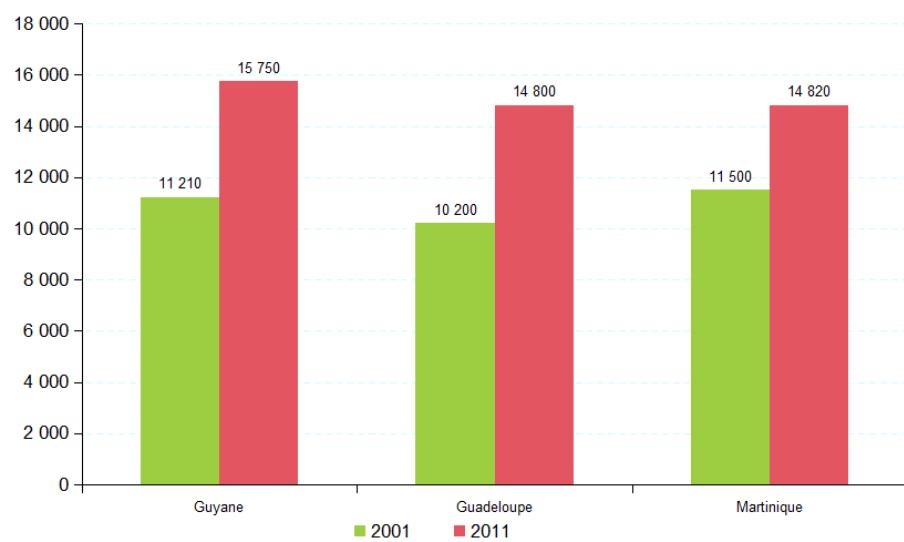
L'augmentation du niveau de vie déclaré moyen masque des disparités notamment liées aux caractéristiques de la distribution des niveaux de vie : cette moyenne étant sensible aux valeurs de revenus extrêmes, elle rend imparfaitement compte des inégalités de revenus et du nombre de ménages concernés par ces inégalités.

En 2011, le niveau de vie médian des ménages s'élève à 12 190 €. Ce montant partage la population en deux : la première moitié déclarant un niveau de vie inférieur à 12 190 € et la seconde un niveau de vie supérieur. En 2011, le niveau de vie médian a augmenté de 4 540 € par rapport à 2001, soit + 48 % en dix ans.

À la même date, le niveau de vie médian en Hexagone s'établit à 19 550 € par an. En dehors des Antilles-Guyane, les niveaux de vie médian régionaux les plus faibles sont ceux du Nord-Pas-de-Calais, du Languedoc-Roussillon et de la Corse : ils sont inférieurs de 8 % à 10 % à la médiane hexagonale, tandis que le niveau de vie médian guyanais est inférieur de 38 %.

1 Les Guyanais déclarent le niveau de vie le plus élevé des Antilles-Guyane

Évolution du niveau de vie moyen déclaré en 2001 et 2011 aux Antilles-Guyane (en €/uc)



Lecture : en Guyane, le niveau de vie déclaré moyen était de 11 210 €/uc en 2001 et de 15 750 €/uc en 2011. Il a augmenté de 4 540 € en dix ans, ce qui correspond à une augmentation de 40 %.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

2 Le niveau de vie médian augmente plus vite que le niveau de vie moyen

Évolution du niveau de vie déclaré médian en 2001 et 2011 (en €/uc et %)

	Niveau de vie médian (en €/uc)		Évolution entre 2001 et 2011 (en €)	Évolution entre 2001 et 2011 (en %)
	2001	2011		
Ensemble	8 420	12 120	3 700	44
Guadeloupe	7 750	11 760	4 010	52
Guyane	8 260	12 190	3 930	48
Martinique	9 150	12 310	3 160	35

Lecture : un ménage guyanais sur deux vivait avec un revenu inférieur à 8 260 €/uc en 2001. En 2011, ce chiffre passe à 12 190 €/uc. Cette augmentation de 3 930 € en dix ans correspond à une augmentation de 48 %, soit une progression de 4 % en rythme annuel.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

En dix ans, le niveau de vie moyen des plus modestes augmente faiblement

En dix ans, les écarts de niveau de vie se sont creusés entre les plus riches et les plus pauvres : le niveau de vie des ménages les plus pauvres a moins augmenté (+ 14 %) que celui des ménages les plus riches (entre 46 % et 51 %).

Les disparités de niveaux de vie sont particulièrement fortes en Guyane : le niveau de vie des 20 % des ménages les plus aisés est cinq fois supérieur au niveau de vie des 20 % les plus modestes. Ceci tient d'une part à la forte concentration de salaires liés au secteur spatial en Guyane parmi les niveaux de vie les plus aisés, mais aussi à la forte proportion de personnes issues de l'immigration au niveau de vie modestes.

Un niveau de vie toujours très inférieur à la moyenne pour les familles monoparentales

Les familles monoparentales sont surreprésentées en Guyane. En 2011, près d'un ménage guyanais sur cinq est une famille monoparentale, c'est plus de deux fois plus que la part nationale. Or, le revenu pour ce type de famille reste très faible et a peu augmenté en dix ans. Le niveau de vie déclaré pour les familles monoparentales en Guyane est de 10 916 €. C'est 5 000 € de moins que la moyenne régionale, mais également la moyenne la plus faible des Antilles-Guyane. Les familles monoparentales sont nettement surreprésentées dans les quintiles de niveaux de vie les plus bas. Ainsi, 30 % des familles monoparentales appartiennent au premier quintile de niveau de vie et 27 % appartiennent au deuxième. À l'inverse, seules 10 % des familles monoparentales appartiennent au quintile le plus élevé.

Les ménages complexes, ceux comptant plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées, sont six fois plus représentés en Guyane côté qu'en hexagone (16,5 % contre 2,7 %). Il s'agit de cohabitation ou de ménages regroupant plusieurs générations sous un même toit, permettant une mutualisation des frais de logement. Ces ménages sont surreprésentés parmi les faibles niveaux de vie.

3 Faible niveau de vie déclaré pour les familles monoparentales

Niveau de vie déclaré moyen selon la composition du ménage en 2001 et 2011 (en €/uc et %)

	Niveau de vie moyen (en €/uc)		Évolution entre 2001 et 2011	
	20001	2011	en €/uc	en %
Guyane				
Ensemble	11 210	15 750	4 540	40
Personne seule	12 510	20 630	8 120	65
Famille monoparentale	8 090	10 100	2 010	25
Couple sans enfant	18 960	22 240	3 280	17
Couple avec au moins un enfant	10 890	14 790	3 900	36
Ménage complexe	8 270	9 640	1 370	17
Guadeloupe				
Ensemble	10 200	14 800	4 600	45
Personne seule	10 880	14 000	3 120	29
Famille monoparentale	8 150	11 760	3 610	44
Couple sans enfant	14 730	18 700	3 970	27
Couple avec au moins un enfant	9 610	17 370	7 760	81
Ménage complexe	8 950	11 210	2 260	25
Martinique				
Ensemble	11 500	14 820	3 320	29
Personne seule	10 670	14 520	3 850	36
Famille monoparentale	9 440	12 000	2 560	27
Couple sans enfant	13 580	19 110	5 530	41
Couple avec au moins un enfant	13 660	16 100	2 440	18
Ménage complexe	9 140	11 620	2 480	27
Antilles-Guyane				
Ensemble	10 910	14 950	4 040	37
Personne seule	10 960	15 070	4 110	38
Famille monoparentale	8 730	11 660	2 930	34
Couple sans enfant	14 690	19 340	4 650	32
Couple avec au moins un enfant	11 530	16 420	4 890	42
Ménage complexe	8 910	10 970	2 060	23

Lecture : en Guyane, le niveau de vie moyen des familles monoparentales est passé de 8 090 €/uc en 2001 à 10 000 €/uc en 2011, soit une augmentation de 25 %, inférieure à l'augmentation moyenne.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

La distribution des niveaux de vie

Afin d'étudier de manière plus fine les inégalités de niveaux de vie en Guyane, l'analyse de leur distribution est nécessaire : les quintiles de revenus partagent la distribution ordonnée des niveaux de vie en cinq parties égales. Ainsi, le premier quintile (Q1) est composé des 20 % des ménages ayant les plus faibles niveaux de vie ; le cinquième quintile (Q5) est composé des 20 % des ménages ayant les plus hauts niveaux de vie. Les valeurs seuils des quintiles sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie des ménages guyanais en cinq parties égales. Ainsi, la valeur seuil du premier quintile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 20 % des ménages guyanais qui disposent des plus faibles revenus ; la valeur seuil du quatrième quintile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 80 % ménages guyanais, ou dit autrement, la limite basse des 20 % ayant les plus forts niveaux de vie.

Le niveau de vie des Guyanais en forte progression

Les ménages jeunes ont un niveau de vie moyen inférieur de 2 500 € à la moyenne guyanaise

Le niveau de vie déclaré moyen des ménages guyanais dont la personne de référence à moins de 35 ans est de 13 300 €, c'est en dessous de la moyenne guyanaise et de celle des Antilles. L'évolution de leur niveau de vie a été faible : en dix ans, il n'a progressé que de 18 %, soit la hausse la plus faible des Antilles-Guyane. Les ménages jeunes sont surreprésentés parmi les ménages les plus pauvres : 27 % des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans appartiennent au premier quintile. À l'inverse, seuls 14 % de ces ménages appartiennent aux quintiles les plus élevés. Les populations issues de l'immigration vivant en Guyane sont surreprésentées parmi les ménages dont la personne de référence à moins de 35 ans.

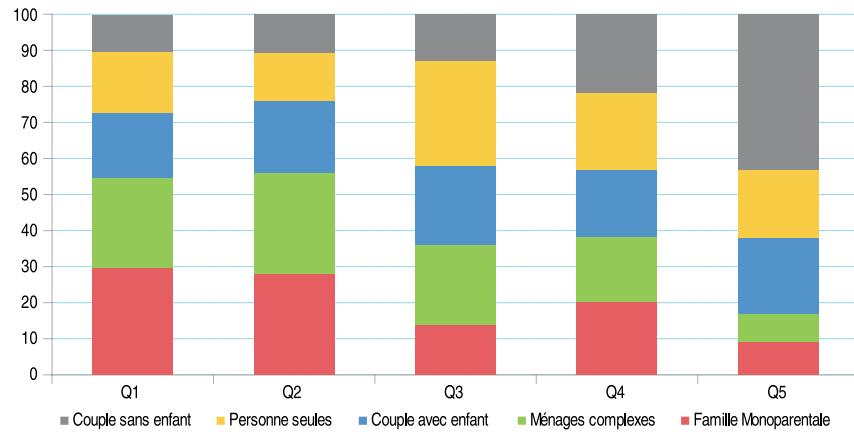
Les accédants à la propriété ont un niveau de vie moyen supérieur de 11 600 € à la moyenne

Le statut d'occupation du logement et le niveau de vie sont très liés. Les ménages accédant à la propriété sont les ménages ayant acquis leur logement dans les quatre années précédant 2011 et auxquels il reste des prêts à rembourser. Ils ont, avant prélèvement des remboursements, un niveau de vie moyen supérieur aux autres ménages. Le niveau de vie moyen de ces ménages est de 27 360 €. En outre, l'augmentation du niveau de vie déclaré moyen pour ces ménages a été forte en dix ans : les ménages ayant accédé récemment à la propriété en 2011 ont un niveau de vie nettement supérieur à ceux de 2001. Cela est probablement lié au fait qu'en Guyane le prix de l'acquisition d'un logement a plus fortement augmenté que l'évolution moyenne des prix. Les difficultés d'accès à la propriété se traduisent par une baisse de la part des ménages accédant à la propriété. Elle est passée de 8,4 % à moins de 5 %. Le niveau de vie est devenu discriminant pour accéder à la propriété. Ainsi en 2011, les ménages modestes sont exclus de l'accès : seuls 3 % des ménages accédants sont dans les deux quintiles de revenus les plus faibles.

Jusqu'à 2001, dans les communes rurales et les communes récemment urbanisées (Matoury, Saint-Laurent-du-Maroni), beaucoup de ménages ont accédé à la propriété dans des conditions plutôt favorables : construction par les ménages, prix bas et foncier acquis à des conditions favorables. Ces ménages avaient des niveaux de vie peu élevés.

4 Des niveaux de vie très différents selon les types de ménage

Répartition des quintiles de niveau de vie selon le type de ménage (en %)



Lecture : un cinquième des ménages ayant le plus haut niveau de vie est un couple avec enfant(s).

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

5 27 360 € en moyenne par an pour les accédants à la propriété

Niveau de vie selon le statut d'occupation du logement en 2001 et 2011

	Niveau de vie moyen (en €)		Évolution entre 2001 et 2011	
	2001	2011	(en €)	(en %)
Guyane				
Ensemble	11 210	15 750	4 540	40
Propriétaire et accédant à la propriété	11 100	17 680	6 580	59
En location, logé gratuit, usufruitier ou viager	11 270	14 810	3 540	31
Guadeloupe				
Ensemble	10 200	14 800	4 600	45
Propriétaire et accédant à la propriété	9 510	15 240	5 730	60
En location, logé gratuit, usufruitier ou viager	11 320	14 240	2 920	26
Martinique				
Ensemble	11 500	14 820	3 320	29
Propriétaire et accédant à la propriété	11 860	15 560	3 700	31
En location, logé gratuit, usufruitier ou viager	11 020	14 070	3 050	28
Antilles-Guyane				
Ensemble	10 910	14 950	4 040	37
Propriétaire et accédant à la propriété	10 700	15 620	4 920	46
En location, logé gratuit, usufruitier ou viager	11 180	14 280	3 100	28

Lecture : en 2011, en Guyane, les ménages accédants à la propriété ont un niveau de vie de 27 360 €. C'est 11 570 € de plus qu'en 2001, soit une augmentation de 73 % en dix ans.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

6 La part des revenus sociaux est plus faible en Guyane qu'aux Antilles

Répartition des composantes des niveaux de vie des ménages des Antilles-Guyane (en %)

Composante du revenu disponible	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Tous les DFA
Niveau de vie moyen (en €)	15 750	14 800	14 820	14 950
Revenu d'activité par UC	77,4	60,0	60,2	62,8
Revenu du patrimoine par UC	2,2	2,7	1,9	2,3
Revenu sociaux par UC	19,4	36,4	37,1	34,0
dont allocations retraite par uc	7,9	23,4	22,5	20,6
dont allocations chômage par uc	1,8	2,5	2,7	2,5
dont autres prestations sociales par uc	9,5	10,4	11,8	10,8
Autres revenus par uc	0,2	0,0	0,0	0,0
Tranferts monétaires interménages reçus par uc	0,6	0,6	0,6	0,6
Tranferts monétaires interménages versés par uc	-1,3	-0,8	-0,7	-0,8
Impôts par uc	-5,3	-5,7	-5,9	-5,7

Lecture : en Guyane, les revenus d'activité représentent en moyenne 77,4 % du niveau de vie des ménages.

Note : les transferts monétaires et les impôts sont exprimés en proportion du niveau de vie hors impôt.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

vés. Sur la période 2001-2011, la part des ménages qui ont accédé à la propriété dans des conditions favorables a nettement diminué dans la population des propriétaires. Avec la densification urbaine, le nombre de ménages ayant accédé dans des conditions plus classiques d'un milieu urbain (apport, emprunt, prix du foncier élevé) semble avoir augmenté. Ce type de ménage disposant d'un niveau de vie relativement élevé a tiré le niveau de vie des ménages propriétaires vers le haut. En dix ans, la part des ménages propriétaires parmi les ménages les plus pauvres a chuté de neuf points, passant de 50 % à 41 %.

En Guyane Côtière, les ménages locataires ou logés gratuitement ont connu une augmentation plus faible de leur niveau de vie déclaré moyen. Cette catégorie rassemble des ménages hétérogènes en termes de niveau de vie. Les locataires du secteur privé ou les ménages logés gratuitement sont susceptibles d'avoir des niveaux de vie plus élevés que les locataires des logements sociaux.

Plus des trois quarts du niveau de vie des ménages guyanais proviennent des revenus d'activité

Les revenus d'activité, qui incluent les salaires, traitements et bénéfices des entrepreneurs individuels bruts, constituent 77,5 % du niveau de vie des ménages guyanais. Les

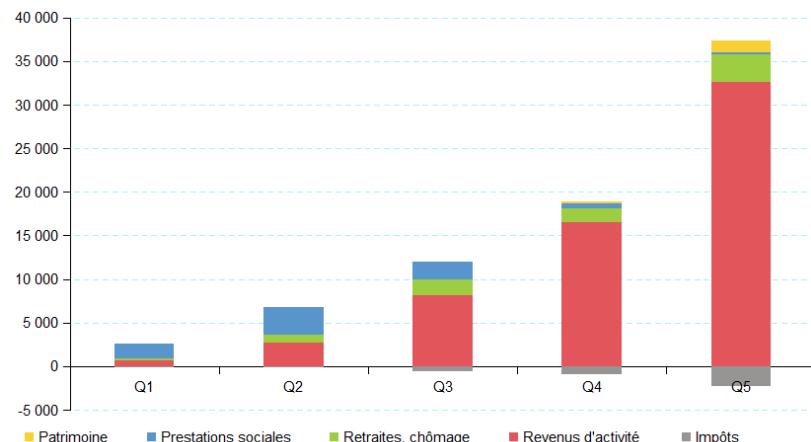
« Théorie du cycle de vie » de Franco Modigliani

L'épargne et le patrimoine fluctuent de manière différente au cours de la vie, tandis que la consommation augmente continuellement. Ainsi, au début de la vie, l'épargne est importante et le patrimoine est nul, voire négatif (endettement pour les études...), la consommation est relativement faible. Lors de la période active et de l'exercice d'un emploi, il est fréquent d'assister à un remboursement progressif des dettes et à une augmentation du patrimoine, alors que l'épargne augmente en prévision de la retraite et que l'augmentation du revenu permet d'augmenter la consommation et l'acquisition de biens patrimoniaux. En période d'arrêt de l'activité, l'épargne accumulée au cours du temps est consommée ainsi que le patrimoine (ventes de biens) pour assurer l'accroissement de la consommation au cours du temps.

En Guyane, si cette théorie se vérifie pour les transferts de revenus intergénérationnels, elle est mise à mal par la très forte proportion des ménages seniors qui maintiennent une activité après 65 ans, qu'ils soient aisés ou pauvres.

7 Très peu de revenus d'activité déclarés parmi les plus modestes

Montant et structure des niveaux de vie déclarés en 2011 (en €/uc)



Source : Insee, Enquête BDF 2011.

8 70 % des niveaux de vie des plus démunis sont issus des revenus sociaux

Répartition des composantes composition du niveau de vie des ménages selon le quintile en 2011 (en %)

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
Niveau de vie moyen (en €)	2 640	6 890	12 210	19 060	37 730	15 750
Revenus d'activité par uc	26,5	40,0	66,4	86,7	86,3	77,4
Revenus du patrimoine par uc	1,9	0,8	0,2	1,0	3,6	2,2
Revenus sociaux par uc	70,2	57,8	31,5	11,6	9,2	19,4
dont allocations retraite par uc	2,8	8,6	10,9	6,6	7,9	7,9
dont allocations chômage par uc	3,8	4,5	4,5	1,6	0,5	1,8
dont autres prestations sociales par uc	63,5	44,7	16,0	3,3	0,7	9,5
Autres revenus par uc	0,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2
Tranferts monétaires interménages reçus par uc	0,8	1,2	1,7	0,6	0,2	0,6
Tranferts monétaires interménages versés par uc	-0,4	-1,5	-1,5	-1,3	-1,4	-1,3
Impôts par uc	-5,2	-2,6	-4,4	-4,9	-6,1	-5,3

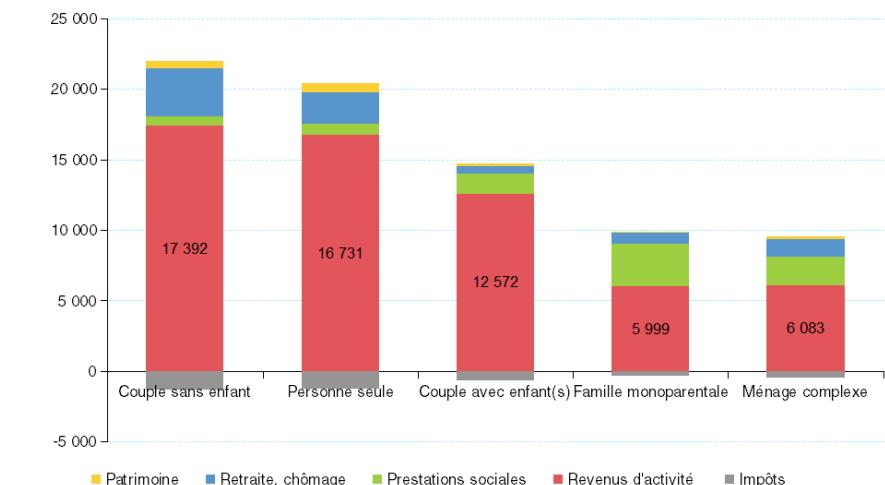
Lecture : en 2011, les revenus d'activité représentent en moyenne 26,5 % du niveau de vie du premier quintile.

Note : les transferts monétaires et les impôts sont exprimés en proportion du niveau de vie hors impôt.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

9 Les prestations sociales représentent 30 % du niveau de vie des familles monoparentales

Répartition des composantes du niveau de vie des ménages selon le type de ménage en 2011 (en %)



Lecture : 29,8 % du niveau de vie des familles monoparentales sont des prestations sociales.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

prestations sociales en représentent 19,4 %. Ces dernières comprennent les prestations vieillesse, les prestations chômage, les indemnités journalières pour maladie, les prestations familiales et les minima sociaux. Les revenus du patrimoine regroupent les revenus financiers (intérêts reçus et versés, dividendes, assurance-vie) et les revenus immobiliers. Leur part atteint 2 % du niveau de vie moyen. Enfin, les impôts courants (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune, taxe d'habitation...) représentent 5,3 % du niveau de vie moyen.

En Guyane, la part des revenus d'activité dans le niveau de vie est de 17 points supérieur à celle des Antilles. De fait, la part des revenus sociaux est plus faible en Guyane. Cela s'explique par la jeunesse de la population guyanaise et le faible nombre de retraités.

Les prestations sociales constituent l'essentiel du niveau de vie des plus modestes

En 2011, la part des revenus sociaux représente 70 % du niveau de vie des ménages les plus modestes. Il s'agit le plus souvent de prestations sociales (prestations familiales, de logement, minima sociaux). Les revenus d'activité représentent un quart de leur niveau de vie. Par ailleurs, même parmi les ménages guyanais les plus aisés, la part des revenus du patrimoine reste très faible en Guyane par rapport à l'hexagone où ces revenus représentent en moyenne 12,3 % du niveau de vie.

Transferts monétaires interménages : les ménages d'âge moyen donnent, les ménages jeunes reçoivent

Les transferts monétaires reçus par les ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans représentent en moyenne 1,5 % de leur niveau de vie. Cette part est

trois fois plus importante que pour les ménages dont la personne de référence a entre 35 et 64, et deux fois plus que celle des ménages de 65 ans et plus. Les ménages jeunes recevant le plus en proportion du niveau de vie sont les ménages des deuxième et troi-

sième quintiles (3 % et plus de leur revenus), tandis que les ménages jeunes les plus modestes et les plus aisés reçoivent moins de 1 % de leur niveau de vie sous forme de transferts d'un autre ménage.

À l'inverse, pour les ménages dont la per-

10 Les ménages seniors les plus aisés et les plus pauvres maintiennent une activité après 65 ans

Répartition des composantes du niveau de vie des ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans en 2011 (en %)

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Niveau de vie moyen (en €/uc)	2 320	6 750	11 820	19 090	36 060
Revenus d'activité par uc	14,3	0	4,6	28	30,1
Revenus du patrimoine par uc	3,2	0,6	0,8	2,3	10,6
Revenus sociaux par uc	82,3	99,3	94,1	69,6	56,9
<i>dont allocations retraite par uc</i>	19,6	51,5	74,5	59,7	56,9
<i>dont allocations chômage par uc</i>	10,9	5,9	8,4	5,6	0
<i>dont autres prestations sociales par uc</i>	51,8	41,8	11,2	4,2	0
Autres revenus par uc	0	0	0	0	0,4
Tranferts monétaires interménages reçus par uc	0	0	0,2	0	1,7
Tranferts monétaires interménages versés par uc	-0,6	-1,5	-0,3	0	-0,4
Impôts par uc	-11,4	-5,3	-3,6	-7,1	-6,7

Lecture : les allocations retraites pour les ménages dont la personne de référence à plus de 65 ans et qui appartiennent au premier quintile de niveau de vie représentent 19,6 % de leur niveau de vie.

Note : les transferts monétaires et les impôts sont exprimés en proportion du niveau de vie hors impôt.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

11 Trois fois plus de revenus du patrimoine pour les propriétaires

Répartition des composantes du niveau de vie des ménages selon le statut d'occupation (en %)

	Propriétaires ou copropriétaires	Accédants à la propriété	Locataires et autres
Niveau de vie moyen (en €/uc)	16 040	27 360	14 810
Revenus d'activité par uc	68,7	92,9	79,5
Revenus du patrimoine par uc	4,5	1,3	1,3
Revenus sociaux par uc	26,3	4,6	18,2
<i>dont allocations retraite par uc</i>	16,6	2,7	4,6
<i>dont allocations chômage par uc</i>	2,4	0,6	1,8
<i>dont autres prestations sociales par uc</i>	7,3	1,3	11,8
Autres revenus par uc	0,0	0,9	0,2
Tranferts monétaires interménages reçus par uc	0,5	0,4	0,8
Tranferts monétaires interménages versés par uc	-1,8	-1,3	-1,2
Impôts par uc	-7,2	-8,3	-4

Lecture : 4,5 % du niveau de vie des propriétaires provient de leur patrimoine.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

sonne de référence a entre 35 et 64 ans, soit les ménages les plus actifs salariés ou non-salariés, la part des transferts monétaires versés à d'autres ménages est relativement importante : 1,8 % de leur niveau de vie.

Les ménages les plus aisés maintiennent une activité après 65 ans

La part des revenus d'activité dans le niveau de vie des ménages seniors les plus riches atteint 30 %. Cette part est une fois et demi plus importante que la moyenne pour la tranche d'âge.

Pour les ménages seniors les plus modestes, la part des allocations retraite (20 %) dans le niveau de vie est particulièrement faible. C'est trois fois moins que pour l'ensemble de la classe d'âge ; les prestations familiales, de logement, minima sociaux composent plus de la moitié de leur niveau de vie. Parmi les ménages seniors, les revenus sociaux composent une part très importante des niveaux de vie des plus pauvres. ■

les grandes tendances démographiques

Au 1^{er} janvier 2011, la Guyane compte 237 550 habitants, soit 31 600 habitants de plus qu'en 2006 et 81 800 de plus qu'en 1999. Cette forte augmentation s'explique en premier lieu par le solde naturel : l'écart entre le nombre de naissance et le nombre de décès. Entre 2001 et 2011, le nombre de naissances a augmenté du fait d'une fécondité élevée : entre 3,5 et 4 enfants par femme en moyenne, contre 2, au niveau national. Le nombre de décès s'est maintenu à un niveau faible du fait de la jeunesse de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Au-delà de l'évolution naturelle de la population, le solde migratoire a aussi apporté sa contribution. Dans la première moitié des années 2000, les entrées en Guyane ont été plus nombreuses que les sorties vers l'extérieur (reste de la France, étranger). En fin de période, le solde s'est équilibré entre les entrées et les sorties.

Cette forte augmentation de la population s'est traduite par une augmentation du nombre de ménages. Entre 1999 et 2011, le nombre de ménages est passé de 46 173 à 67 657 ménages, soit une hausse de 47 % légèrement moins rapide que celle de la population (+ 52 %). Les ménages de grande taille sont de plus en plus nombreux. La part des ménages d'au moins six personnes est passée de 13 % à 15 % entre 1999 et 2011. Cette augmentation a lieu au détriment des ménages de trois et quatre personnes dont la proportion diminue de deux points sur la période. La part des ménages d'une seule personne est quant à elle stable (un ménage sur quatre).

Entre 1999 et 2011, le nombre de familles monoparentales augmente nettement plus vite que les autres types de famille : + 71 % contre seulement + 24 % pour les couples avec enfant et + 44 % pour les couples sans enfant. En 2011, un quart des ménages est composé d'enfants de moins de 25 ans et d'un seul parent. Depuis 1999, cette part ne cesse de grandir en Guyane, elle a gagné près de quatre points sur la période. Cette évolution est préoccupante dans la mesure où les familles monoparentales sont plus fréquemment touchées par des difficultés sociales et économiques que les couples.

Pauvreté et inégalités

In 2011, plus de 60 000 Guyanais, soit 30 % des 202 500 habitants de la Guyane côtière, vivent sous le seuil de pauvreté monétaire ; il s'agit d'une conception où l'individu pauvre est celui dont la consommation tombe en dessous des normes sociales en matière de consommation, ces références de consommation évoluant en fonction du niveau de vie médian. À l'inverse, les 20 % des Guyanais les plus riches totalisent plus de la moitié de la masse des niveaux de vie. En évolution de 2001 à 2011, le taux de pauvreté a doublé pour les personnes de plus de 65 ans.

Les inégalités sont nettement plus fortes en Guyane

Tous les indicateurs d'inégalités sont plus forts en Guyane qu'ailleurs en France. En Guyane, le rapport interdécile D9/D1, qui mesure l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie, est deux fois plus élevé qu'en Guadeloupe et qu'en Martinique. En 2011, 10 % des individus les plus aisés (D9) ont un niveau de vie 13,8 fois plus élevé que les 10 % des individus les plus pauvres (D1), contre respectivement 5,5 et 5,2 fois en Guadeloupe et en Martinique. Entre 2001 et 2011, le rapport en Guyane passe de 8,5 à 13,8, alors qu'il est à peu près stable en Martinique et en Guadeloupe.

Les 20 % des individus les plus pauvres (S20) ne cumulent qu'une très faible part (3,3 %) de la masse des niveaux de vie en Guyane ; c'est deux fois moins qu'en Guadeloupe et en Martinique. À l'inverse, les 20 % des Guyanais les plus riches (S80) totalisent plus de la moitié de la masse des niveaux de vie. Ainsi, les inégalités sont marquées entre ces deux catégories d'individus puisque le rapport entre les deux s'élève à 15, soit deux fois plus qu'en Guadeloupe et Martinique, et trois fois plus qu'en France hexagonale. Ce rapport a augmenté de 50 % en dix ans en Guyane.

Un taux de pauvreté élevé et en augmentation

En 2011, plus de 60 000 Guyanais, soit 30 % des 202 500 habitants de la Guyane côtière, vivent sous le seuil de risque de pauvreté local. Cette part a augmenté de quatre points en dix ans tandis qu'elle était stable en Guadeloupe. Les habitants de la

Guyane côtière ont le niveau de vie médian le plus faible des Antilles-Guyane : la moitié d'entre eux vit avec moins de 8 350 € par an. C'est 3 600 € de moins qu'en Guadeloupe, 3 700 € de moins qu'en Martinique. Le seuil de risque de pauvreté en Guyane s'établit en 2011 à 420 € par mois.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté

Entre 2001 et 2011, le taux de pauvreté a fortement augmenté en Guyane pour tous les types de ménages, sauf pour les personnes seules. En 2011, plus de 40 % des

Les mesures de la pauvreté et la pauvreté monétaire

Qu'est-ce que la pauvreté ?

Actuellement, un large consensus international existe pour concevoir la pauvreté comme le fait « de ne pas disposer des moyens indispensables pour participer à la vie sociale ». Comme l'indique le Conseil des Nations Unies, cette participation est conditionnée par la satisfaction d'un certain nombre de besoins élémentaires : se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, mais aussi vivre dans un environnement sûr, pouvoir accéder ou faire accéder ses enfants à l'éducation, avoir accès au marché du travail, au marché du crédit... Dans cette approche, la pauvreté est une exclusion qui doit être appréhendée dans l'ensemble de ses dimensions : l'insuffisance des revenus n'est qu'une d'elles, certes particulièrement importante.

Qu'est ce que la pauvreté monétaire ?

Dans l'approche monétaire de la pauvreté, sont considérés comme pauvres les ménages dont le niveau de vie est inférieur à un seuil qui évolue en fonction de la répartition des niveaux de vie. Il s'agit d'une conception où l'individu pauvre est celui dont la consommation tombe en dessous des normes sociales en matière de consommation, ces références de consommation évoluant en fonction du niveau de vie médian. Il convient alors de déterminer la population à laquelle on se réfère pour définir cette médiane, c'est à dire l'environnement social dont dépendent les normes d'insertion sociale. On se réfère en général au pays tout entier, mais est proposé également une référence régionale. En effet les spécificités de la Guyane par rapport au reste de la France sont très fortes en matière de formation des prix, d'infrastructures routières ou publiques, de marché du travail, et en définitive, d'opportunités pour tous les ménages guyanais.

Qu'est ce qu'on ne mesure pas ?

Quelle que soit la mesure retenue de la pauvreté, il ne s'agit pas d'un indicateur de bien-être : de très nombreuses mesures contemporaines de la pauvreté utilisent d'une façon ou d'une autre sur des indicateurs monétaires, alors que d'autres références fondamentales seraient possibles comme l'espérance de vie, la mortalité infantile ou l'illettrisme. Plus généralement, il est fréquemment supposé que le bien-être puisse être approché au travers d'une batterie d'indicateurs dont le revenu n'est qu'une composante : accès aux biens collectifs, à l'éducation, aux services de santé...

Quelles sont les limites de la pauvreté monétaire ?

Cette approche dépend largement des conventions adoptées, tant pour la définition du niveau de vie que pour la fixation du seuil. Dans le taux de pauvreté proposé au seuil de référence locale, le niveau de vie est défini à partir du revenu disponible monétaire, ce qui conduit à ignorer certaines composantes comme le patrimoine ; observé sur un an, il ne permet pas d'appréhender la durabilité de la pauvreté. Fixé à 60 % du niveau de vie médian, le seuil augmente au cours du temps avec l'élévation générale du niveau de vie. À noter que le calcul du taux de pauvreté régional n'est pas corrigé des disparités dans le niveau des prix.

individus vivant dans une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté local. En 2001, ce type de ménage était déjà particulièrement touché par la pauvreté : plus d'un tiers des individus était sous le seuil de pauvreté. Cette part a encore augmenté en 2011, de 5,5 points. Les ménages complexes sont eux aussi très touchés. En 2011, 37,9 % des individus y appartenant sont sous le seuil de pauvreté, c'est 8,5 points de plus qu'en 2001. Les couples avec enfant(s) ne sont

pas épargnés : en 2011, 29,3 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. La part des personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté n'a pas évolué entre 2001 et 2011, environ 18 %.

des ménages dont la personne de référence avait plus de 65 ans vivant sous le seuil de pauvreté a presque doublé, passant de 15,8 % en 2001 à 28,9 en 2011. ■

Hausse du taux de pauvreté pour les individus des ménages jeunes et seniors

Le taux de risque de pauvreté augmente quel que soit l'âge de la personne de référence du ménage. En particulier, la part

12 50 % des individus es plus pauvres cumulent 17,5 % de la masse des niveaux de vie

Indicateurs d'inégalités de niveau de vie déclaré en 2011

	Guadeloupe	Guyane	Martinique
Moyenne (en €)	14 640	12 320	14 410
D1 (en €)	5 020	2 110	5 050
D5 (en €)	11 950	8 340	12 050
D9 (en €)	27 720	28 950	26 130
Q1 (en €)	7 160	3 850	7 120
Q4 (en €)	20 010	19 160	20 440
D9/D1	5,5	13,8	5,2
Q4/Q1	2,8	5	2,9
D5/D1	2,4	4	2,4
D9/D5	2,3	3,5	2,2
S20 (en %)	6,4	3,3	6,4
S50 (en %)	25,7	17,5	26,7
S80 (en %)	57,5	49,3	59,2
Nombre de personne sous le seuil de pauvreté local "réel"	81 332	61 162	80 812
Taux de risque de pauvreté local à 60% (en %)	20,1	30,2	20,6
Seuil de risque de pauvreté local (en €)	7 170	5 010	7 230

Lecture : en 2011, la moitié des individus les plus pauvres cumulent 17,5 % des niveaux de vie. Note : le rapport interdécile D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie ; D9 représente la valeur de revenu seuil qui sépare les 10 % les plus riches de la population des autres ; D1 représente la valeur de revenu seuil qui sépare les 10 % les plus pauvres de la population des autres. S20 désigne la masse des niveaux de vie totaux reçue par les 20 % des individus les plus modestes, S50 celle détenue par les 50 % les plus modestes.

Source : Insee, enquête BDF 2011.

14 Le taux de pauvreté augmente, sauf pour les personnes seules

Taux de pauvreté local en 2001 et 2011 selon le type de ménage

	Taux de risque de pauvreté en 2001 (avec seuil local, en %)	Taux de risque de pauvreté en 2011 (avec seuil local, en %)	Différence en points entre 2011 et 2001
Personne seule	18,3	17,9	-0,4
Famille monoparentale	35,7	41,2	5,5
Couple sans enfant	8,8	11,4	2,6
Couple avec au moins un enfant	23,7	29,3	5,6
Ménage complexe	29,4	37,9	8,5
Ensemble	25,8	30,2	4,4

Lecture : en 2011, 41,2 % des individus guyanais vivant dans une famille monoparentale vivent sous le seuil de risque de pauvreté établi à 420 € par mois par unité de consommation.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2001 et 2011.

13 Les inégalités s'accentuent entre 2001 et 2011

Indicateurs d'inégalités de niveaux de vie déclarée en Guyane en 2001 et 2011

	Selon indicateurs	Niveau de vie 2001	Niveau de vie 2011
Moyenne (en €)		9 550	12 320
D1 (en €)		2 370	2 110
D5 (en €)		7 130	8 340
D9 (en €)		20 180	28 950
Q1 (en €)		3 570	3 850
Q4 (en €)		14 040	19 160
D9/D1		8,5	13,8
Q4/Q1		3,9	5
D5/D1		3	4
D9/D5		2,8	3,5
S20 (en %)		4,6	3,3
S50 (en %)		21,1	17,5
S80 (en %)		52,2	49,3
Nombre de personne sous le seuil de pauvreté local "réel"		36 280	61 162
Taux de risque de pauvreté local à 60% (en %)		25,8	30,2
Seuil de risque de pauvreté local (en €)		4 280	5 010

Lecture : en 2001, les 50 % des individus les plus pauvres cumulaient 21,1 % de la masse des niveaux de vie, en 2011 cette part a diminué pour passer à 17,5 %. Les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent de 3,3 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés perçoivent plus de la moitié de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

15 Le taux de pauvreté double pour les personnes de plus de 65 ans

Taux de pauvreté local en 2001 et 2011 selon la tranche d'âge de l'individu

	Taux de risque de pauvreté en 2001 (avec seuil local, en %)	Taux de risque de pauvreté en 2011 (avec seuil local, en %)	Différence en points entre 2011 et 2001
Moins de 35 ans	27,6	35,1	7,5
35 à 64 ans	26,0	28,3	2,3
65 ans et plus	15,8	28,9	13,1
Ensemble	25,8	30,2	4,4

Lecture : en 2011, 29 % des individus guyanais appartenant aux ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2001 et 2011.

Consommation des Ménages

In lien direct avec les revenus, les disparités de consommation entre ménages sont marquées. Ainsi les familles monoparentales consacrent une forte part de leur revenus aux dépenses dites « pré-engagées ». Elles consacrent aussi une plus grande partie de leur budget à l'alimentation que les autres ménages (19 %). Les dépenses pré-engagées et l'alimentation totalisent ainsi plus de la moitié des dépenses des familles monoparentales, signes d'un niveau de vie plus modeste que les autres ménages. Pour les ménages les plus aisés, la part des dépenses dans les loisirs et la culture est deux fois plus importante que pour tous les autres ménages.

La moitié des dépenses de consommation consacrées au transport, au logement et à l'alimentation

Le transport est le plus gros poste de consommation des ménages guyanais (20 %). La part de ce poste de consommation est la même en Guadeloupe est un peu plus faible en Martinique. Le logement et les charges liées au logement sont le second poste de dépenses des ménages guyanais (19 %) Cette part est plus importante qu'en Martinique (16,3 %) et qu'en Guadeloupe (14,4 %).

En revanche, l'alimentation et les biens et services occupent une part moins importante des dépenses des ménages guyanais qu'aux Antilles. En effet, les ménages martiniquais consacrent 19,4 % de leurs

16 Un cinquième des dépenses de consommation pour le transport

Part des différents postes de consommation dans les dépenses des ménages des Antilles-Guyane (en %)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique
Transports	19,5	19,5	17,8
Logement et charges	14,4	18,7	16,3
Alimentation	17,5	16,4	19,4
Biens et services divers	14,7	12,5	14,1
Loisirs et culture	7,3	6,7	6,7
Restaurants et hôtels	5,6	6,0	5,4
Ameublement, entretien	6,6	5,7	5,5
Habillement	4,5	5,4	4,7
Communications	5,4	4,6	5,3
Alcool, tabac	1,9	2,9	2,7
Santé	1,8	1,1	1,7
Enseignement	0,9	0,4	0,6

Lecture : en 2011, en moyenne, 18,7 % des dépenses des Guyanais sont consacrées au logement et aux charges.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

17 En dix ans, moins de dépenses pour le logement, davantage pour les transports et les biens et services

Structure des dépenses de consommation annuelles des ménages en 2001 et 2011 (en %)



Lecture : un quart des dépenses était consacré au logement en 2001, un cinquième en 2011, soit une baisse de six points en dix ans.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2001 et 2011.

dépenses à l'alimentation, les ménages guadeloupéens 17,5 %, et les ménages guyanais 16,4 %. Enfin, 12,5 % des dépenses des ménages guyanais sont consacrées aux biens et services. Cette part est environ deux points moins élevée qu'en Martinique et en Guadeloupe. Les ménages guyanais dépensent également moins que les ménages antillais en communications, mais davantage en habillement.

La part des biens et services dans les dépenses des ménages guyanais augmente

En 2001, le premier poste de dépenses des ménages guyanais était le logement, dont la plus grande part est constituée des loyers. La part des dépenses que les ménages lui consacrent a nettement diminué en dix ans. Elle est passée de plus de 25 % en 2001 à moins de 20 % en 2011. À l'inverse, le poids des biens et services a nettement augmenté : de 8 % en 2001, il est passé à 12,5 % en 2011, soit une augmentation de plus de 50 %. La part des dépenses consacrées au transport a augmenté de trois points. La part consacrée à l'alimentation est stable.

Alimentation et habillement, deux postes de dépense importants pour les plus modestes

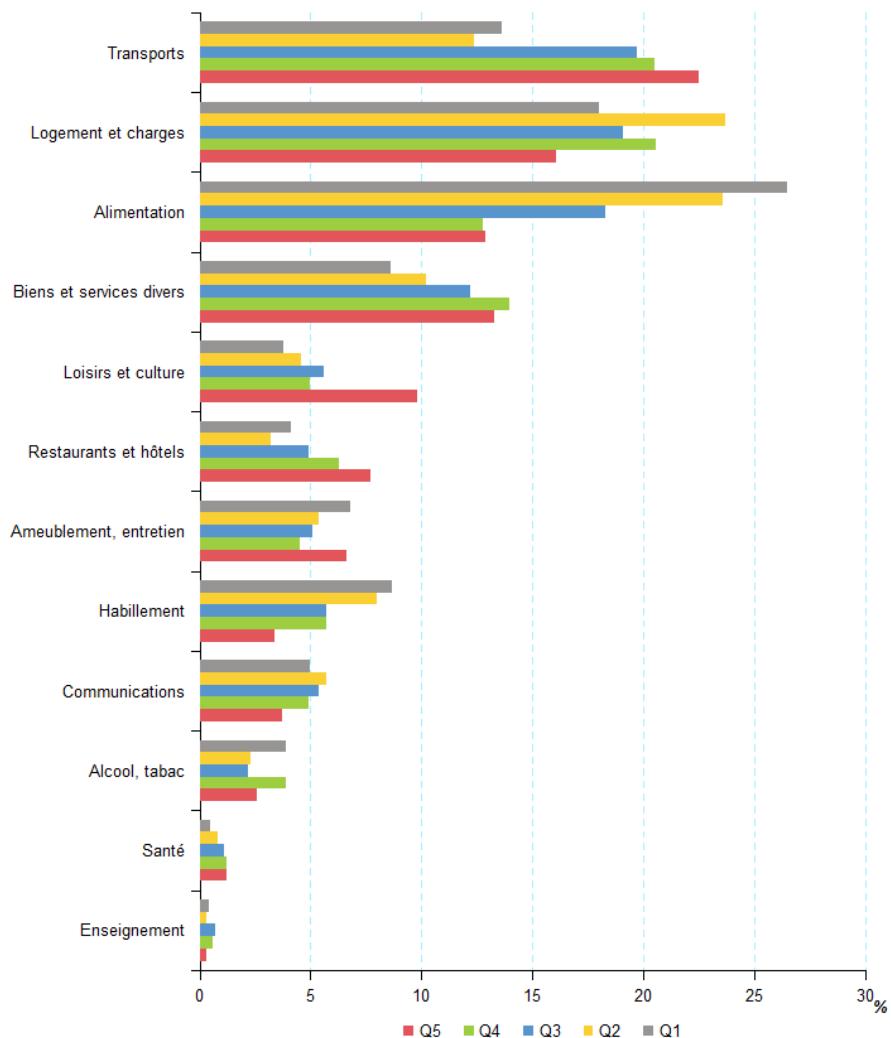
Se nourrir et se vêtir représentent des dépenses relativement plus importantes pour les ménages les plus modestes. Pour les ménages des deux premiers quintiles (40 % les plus pauvres), l'alimentation représente environ un quart des dépenses, deux fois plus que pour les 40 % des ménages les plus aisés. De même, la part des dépenses en habillement décroît en fonction de l'élévation du niveau de vie. Les dépenses en transport représentent 13 % des dépenses totales des 40 % des ménages les plus pauvres. Pour les autres ménages, elles excèdent en moyenne les 20 %. Le même phénomène est observable pour la part des dépenses en biens et services.

Loisirs et culture, apanage des ménages les plus aisés

La part des dépenses des ménages dans les loisirs et la culture est deux fois plus importante pour les ménages les plus aisés que pour tous les autres. Pour ce poste de consommation, la part des dépenses des ménages des quatre premiers quintiles se situe en moyenne à 4,5 %, contre 10 % pour les ménages du cinquième quintile.

18 Alimentation et logement, près de la moitié du budget des ménages modestes

Structure des dépenses annuelles selon le niveau de vie des ménages en 2011 (en %)



Lecture : en 2011, les dépenses en alimentation représentent plus d'un quart des consommations totales des ménages du premier quintile, soit dix points de plus que pour les ménages des quatrième et cinquième quintiles.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

Les dépenses en logement augmentent régulièrement avec le niveau de vie

Plus le niveau de vie est élevé, plus les dépenses en logement le sont. Cependant, en proportion, la part allouée au logement évolue peu en dix ans entre les plus riches et les plus pauvres : 17 % pour le premier quintile et 16 % pour le cinquième, avec un saut à plus de 23 % pour les ménages du deuxième quintile. Les ménages du deuxième quintile dépensent significativement plus en proportion que ceux du premier quintile, signe probablement de conditions de logement plus spécifiques pour les ménages les plus pauvres : celles de l'habitation de fortune. Il est probable que le saut quantitatif entre le premier et le deuxième décile de plus de cinq points pour la part du poste du logement se traduise par l'accession à un logement répondant à certaines normes de salubrité.

Les couples sans enfant et les personnes seules dépensent plus que la moyenne

En corollaire de leur niveau de vie supérieur, les couples sans enfant des Antilles-Guyane dépensent plus que les autres types de ménage. Cet écart est encore plus marqué en Guyane où ils dépensent en moyenne 35,5 % de plus que la moyenne régionale. En particulier, ce type de ménage dépense proportionnellement plus que les autres en loisirs et culture, en hôtels et restaurants et en ameublement et entretien.

En Guyane, les personnes seules dépensent nettement plus que la moyenne (+ 17 %). Ce n'est pas le cas en Guadeloupe où les dépenses sont comparables et ne l'est que dans une moindre mesure en Martinique (+ 6 %). Les dépenses pour le logement représentent une part beaucoup plus im-

portante des dépenses totales pour les personnes seules que pour les autres. Le logement est un produit pour lequel le prix unitaire est fortement lié à sa taille : les personnes seules vivent en moyenne dans des logements plus petits que les autres ménages mais plus chers à la location au mètre carré .

Les loyers, poste de dépense important pour les ménages jeunes

Le poids des dépenses de logement diminue avec la taille du ménage. En outre, près 22 % des dépenses des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans est consacrée au logement, c'est environ quatre points de plus que pour les autres types de ménages. D'une part, les ménages jeunes sont plus souvent des personnes isolées et ne bénéficient pas du phénomène d'économie d'échelle propre au logement, d'autre part, ils sont en moyenne plus pauvres que les autres ménages.

L'alimentation représente une part nettement plus importante des dépenses pour les ménages seniors que pour les autres : 22 % des dépenses sont relatives à l'alimentation. Il s'agit du reflet de leur plus faible niveau de vie que celui des autres ménages, et de la diminution relative des dépenses en transport et en logement pour ces ménages plus âgés. La part des dépenses en habillement diminue avec l'âge de la personne de référence, à l'inverse des dépenses de santé et en ameublement et entretien, et de l'alcool et du tabac.

Plus de 31,6 % de dépenses pré-engagées en Guyane

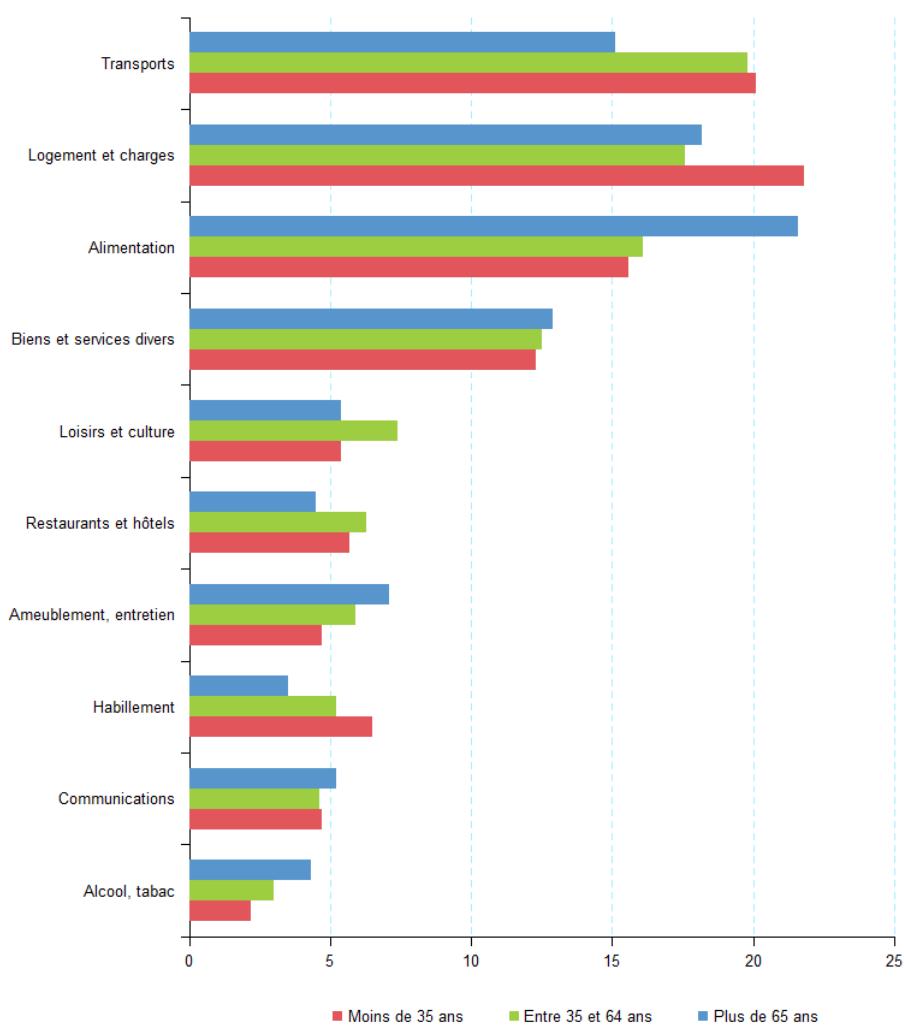
En Guyane, la part des dépenses pré-engagées recule : elle représente 31,6 % des dépenses en 2011 contre 34,6 % en 2001. Cette évolution rapproche les modes de consommation des ménages guyanais de ceux des Antilles. L'alimentaire représente un sixième des dépenses totales des ménages, une proportion stable depuis 2001.

Faible part des dépenses pré-engagées pour les plus modestes, le signe d'un habitat de fortune ?

Le poids des dépenses pré-engagées en 2011 pour les ménages les plus modestes est de 27 %, soit la proportion la plus faible des niveaux de consommation toutes catégories de niveaux de vie confondues : c'est le faible poids du logement dans leur consommation qui en est la principale explication et le signe probable d'un fort recours à l'habitat de fortune pour les ménages les plus modestes de Guyane.

19 Les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans dépensent proportionnellement plus en transport

Structure des dépenses annuelles selon l'âge de la personne de référence en 2011 (en %)



Lecture : en 2011, 22 % des dépenses des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans est consacrée au logement, c'est environ quatre points de plus que pour les autres types de ménages.

Source : Insee, Enquête BDF 2011

La moitié des dépenses sont alimentaires ou pré-engagées, sauf pour les plus aisés

La part du budget des ménages consacrée à l'alimentation constitue une forme de marqueur social : en 2011, la part de l'alimentaire dans les dépenses totales des ménages diminue en fonction de la hausse des niveaux de vie. Les ménages les plus modestes consacrent 27 % de leurs dépenses de consommation à l'alimentation, le double des plus aisés.

Logement, services de télécommunications, assurances, services financiers..., certaines dépenses de consommation sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable ou peu arbitrable à court terme. Additionnées aux dépenses alimentaires, ces dépenses représentent plus de la moitié du revenu des ménages les plus modestes, contre 40 % chez les plus aisés.

Plus fréquemment locataires de leur logement, les familles monoparentales consacrent une forte part de leurs dépenses aux dépenses pré-engagées : leur part en 2011 est de 34 %, soit huit points de moins qu'en 2001. Elles consacrent une plus grande partie de leur budget à l'alimentation que les autres ménages (19 %). Les dépenses pré-engagées et l'alimentation totalisent ainsi plus de la moitié des dépenses des familles monoparentales, signes d'un niveau de vie plus modeste que les autres ménages.

Les dépenses pré-engagées pour les couples avec enfant représentent à peine plus d'un quart de leurs dépenses totales. Au final, même en prenant en compte l'alimentation, il reste à ces ménages près de 55 % de leurs dépenses à arbitrer dans d'autres domaines. ■

Consommation alimentaire et consommations pré-engagées

Les ménages sont maîtres de leur budget. Ils sont libres d'élaborer leur stratégie de dépense. Pour autant, un certain nombre de dépenses sont plus contraignantes que d'autres. En premier lieu, le ménage doit assurer sa survie : les membres du ménage doivent se nourrir et cela passe par l'achat d'un certain nombre d'aliments. Le budget alloué à la satisfaction de ce besoin sera toujours prioritaire et sanctuarisé, il ne saurait être compressé au-delà d'un certain montant sans mettre en péril les individus..

D'autres services sont nécessaires pour assurer la salubrité et la santé du ménage. Pour les locataires, il s'agit tout d'abord de payer le loyer pour garder le bénéfice du toit. Avoir accès au réseau d'eau potable et au réseau d'évacuation des eaux usées permet d'améliorer l'hygiène du logement et de ses habitants, particulièrement en zone urbaine.

Au-delà de la survie et de la santé, le ménage doit assurer un certain nombre de dépenses permettant de satisfaire des besoins importants (se déplacer ou communiquer) et de conduire à l'épanouissement social de ses membres. Ainsi, utiliser un véhicule motorisé pour aller au travail sur un lieu d'études nécessite de l'assurer. Mener une vie sociale et professionnelle suppose de pouvoir communiquer, notamment via les abonnements téléphoniques et à Internet.

Ces dépenses se font sous la forme de contrats, souvent annuels mais parfois sur de plus longues durées. Ils sont payés en rythme mensuel (loyer, téléphonie, télévision) ou trimestriel (électricité, eau). Ne pas les honorer, c'est perdre le bénéfice du service et pénaliser l'ensemble des membres du ménage. On appelle ce type de dépenses les dépenses pré-engagées, car elles sont contraintes à court terme par la nécessité ou par le contrat.

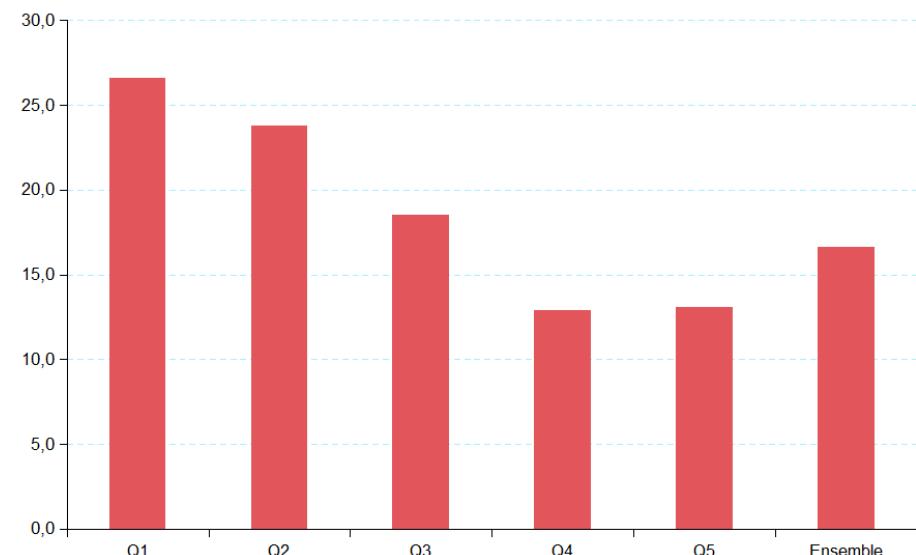
Ce type de dépenses contraintes pèse sur les ressources du ménage et diminue sa capacité au quotidien à se diriger vers d'autres types de consommation, comme les loisirs.

Les dépenses pré-engagées sont ici définies comme incluant :

- les dépenses liées au logement, ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie).

20 Le poids de l'alimentation dans les dépenses totales diminue quand le niveau de vie augmente

Part de l'alimentation dans les dépenses des ménages selon le quintile de niveau de vie en 2011 (en %)



Lecture : pour les ménages du premier quintile de niveau de vie, les dépenses en alimentation constituent 26,6 % des dépenses totales en 2011.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

21 Entre 2001 et 2011, la part des dépenses pré-engagées baisse de trois points

Part des dépenses pré-engagées et autres dans les dépenses totales des ménages selon le quintile de niveau de vie (en %)

Quintile	Postes de consommation	Dépenses par uc		
		2001	2011	Évolution (en %)
Inf à Q1	Dépenses pré-engagées (en %)	47,8	27,3	-20,5
	Alimentation (en %)	18,9	26,6	7,7
	Dépenses pré-engagées et alimentation (en %)	66,7	54	-12,7
	Autres dépenses (en %)	33,3	46	12,7
	Consommation totale moyenne (en €)	3 760	6 690	77,9
De Q1 à Q2	Dépenses pré-engagées (en %)	35,6	36	0,4
	Alimentation (en %)	20,7	23,8	3,1
	Dépenses pré-engagées et alimentation (en %)	56,4	59,8	3,4
	Autres dépenses (en %)	43,6	40,2	-3,4
	Consommation totale moyenne (en €)	5 610	7 810	39,2
De Q2 à Q3	Dépenses pré-engagées (en %)	40,1	32,9	-7,2
	Alimentation (en %)	18,4	18,5	0,1
	Dépenses pré-engagées et alimentation (en %)	58,5	51,4	-7,1
	Autres dépenses (en %)	41,5	48,6	7,1
	Consommation totale moyenne (en €)	7 250	12 410	71,2
De Q3 à Q4	Dépenses pré-engagées (en %)	36,7	35,2	-1,5
	Alimentation (en %)	15,6	12,9	-2,7
	Dépenses pré-engagées et alimentation (en %)	52,3	48,1	-4,2
	Autres dépenses (en %)	47,7	51,9	4,2
	Consommation totale moyenne (en €)	9 790	15 950	62,9
Sup à Q4	Dépenses pré-engagées (en %)	28,1	28,5	0,4
	Alimentation (en %)	13,1	13,1	0
	Dépenses pré-engagées et alimentation (en %)	41,2	41,6	0,4
	Autres dépenses (en %)	58,8	58,4	-0,4
	Consommation totale moyenne (en €)	17 350	25 730	48,3

Lecture : pour les ménages du premier quintile de niveau de vie, les dépenses pré-engagées constituent 27,3 % des dépenses totales en 2011.

Source : Insee, Enquête BDF 2011.

Le pouvoir d'achat

Les niveaux de vie des ménages s'accroissent sur la période 2011-2011. Sur la même période, vu l'évolution des prix, le pouvoir d'achat moyen a également cru de 15 %, à comparer à des gains de 17 % France entière sur la même période. Ce gain moyen masque cependant de fortes disparités. Pour les ménages moyens et aisés, l'évolution des prix des transports a limité le gain de pouvoir d'achat. Les ménages les plus modestes ont quant à eux perdu 12 % pouvoir d'achat, notamment à cause de la forte hausse des prix de l'alimentaire. Afin de limiter cette perte, les ménages les plus pauvres ont cherché à limiter leurs dépenses de logement en se tournant vers l'entraide ou l'habitat informel.

Une inflation moins forte en Guyane qu'aux Antilles

Entre 2001 et 2011, la hausse des prix en Guyane est de 20,9 % soit 1,9 % en moyenne annuelle. La hausse est ainsi légèrement plus forte que pour la France entière, mais plus modérée que pour la Guadeloupe et la Martinique.

Forte augmentation du prix de l'alimentation

Entre 2001 et 2011, les prix de l'alimentation ont augmenté de 25,8 % en Guyane, presque sept points de plus que pour la France entière. On observe la même tendance pour la Guadeloupe et pour la Martinique où les prix de l'alimentation ont augmenté respectivement de 27,2 % et 31,9 %. En Guyane, en dix ans, les prix du logement et des charges ont augmenté de 31,5 %. Cette hausse est un peu moins forte qu'en Martinique (+ 32,3 %), mais plus forte qu'en Guadeloupe (+ 29,5 %).

Sur la même période, les prix des biens et services ont augmenté de 28,6 % France entière. Cette augmentation a été nettement plus modérée aux Antilles-Guyane, particulièrement en Martinique (+ 8,5 %). En Guyane et en Guadeloupe, les prix des biens et services ont augmenté de 14 % sur la période. Les prix des communications sont en augmentation en Guyane (+ 12,2 %), alors qu'ils ont globalement baissé aux Antilles et surtout en France entière. L'arrivée d'un nouvel opérateur « low-cost » dans l'hexagone a tiré les prix vers le bas. France entière, les prix des communications ont diminué de 11,6 %. En Martinique et en Guadeloupe, cette baisse a été moins forte.

La seule fonction de consommation dont les prix sont en retrait est celle de l'habillement. Dans ce poste, les prix ont diminué de 26,4 % en dix ans.

Le pouvoir d'achat augmente de 15 % en Guyane

En Guyane, entre 2001 et 2011, le niveau de vie a augmenté de 40 %, une hausse presque deux fois plus forte que celle des prix à la consommation. Ce fort dynamisme

est comparable à celui de la Guadeloupe et dans une moindre mesure à celui de la Martinique. Les écarts de pouvoir d'achat entre les Antilles-Guyane s'expliquent par l'évolution plus forte des niveaux de vie déclarés en Guadeloupe et en Guyane, dans un contexte d'inflation similaire. Les gains de pouvoir d'achat en Guyane sont de 15 % ; c'est trois points de moins que la Guadeloupe et dix de plus que la Martinique, à comparer à des gains de 17 % France entière sur la même période.

22 En Guyane, 21 % d'inflation en dix ans

Évolution de l'indice des prix entre 2001 et 2011 aux Antilles-Guyane et en France entière

Région	Indice des prix		Évolution entre 2001 et 2011	Évolution annuelle moyenne
	2001	2011		
France entière	103,7	123,91	19,49	1,8
Guadeloupe	102,5	126,1	23,02	2,09
Guyane	102,6	124	20,86	1,91
Martinique	103	126,6	22,91	2,08

Lecture : entre 2001 et 2011, l'indice des prix de la Guyane passe de 102,6 points d'indice à 124 points d'indice. Cela correspond à une hausse de 20,9 % des prix, soit 1,9 % de moyenne en rythme annuel.

Source : Insee, Indice des prix à la Consommation.

Indice des prix et Bouclier qualité prix

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution du niveau moyen des prix des biens et services consommés par les ménages, pondérés par leur part dans la consommation moyenne des ménages. L'indice (105 par exemple) permet de mesurer l'inflation (ou la déflation en cas de baisse des prix) sur une période (ici + 5 % de hausse des prix) et donc l'évolution de la valeur de la monnaie (la valeur de la monnaie diminue lorsque les prix augmentent). Le taux (annuel) d'inflation désigne généralement, lorsque l'indice n'est pas précisé, le pourcentage d'augmentation de cet indice (IPC) particulier sur une année.

Le bouclier qualité-prix est une mesure de « lutte contre la vie chère » en outre-mer. Elle est régie par un décret, pris en application d'une loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer. Parmi les dispositifs prévus pour lutter contre la vie chère figure le bouclier qualité-prix, qui prévoit qu'un panier d'une centaine de produits de la consommation courante voit son prix maximal fixé par négociation, ou en l'absence d'accord, par le préfet.

Les ménages les plus modestes ont perdu du pouvoir d'achat

L'indice des prix à la consommation retrace l'évolution moyenne des prix des produits: c'est l'indicateur principal pour évaluer l'inflation. Des indices de prix peuvent aussi être calculés pour des catégories particulières de ménages en s'appuyant sur la connaissance de leur structure de consommation. Même si la structure de leur consommation est différente, l'évolution des prix est assez semblable pour l'ensemble des ménages (entre + 21 % et + 23 % entre 2001 et 2011), des plus modestes aux plus aisés. L'évolution des revenus est donc déterminante pour connaître celle du pouvoir d'achat.

Du fait d'une augmentation de leurs revenus inférieure à celle des prix entre 2001 et 2011, les ménages les plus modestes sont les seuls à perdre du pouvoir d'achat (- 12 %). Une partie de cette baisse est expliquée par la forte hausse des prix de l'alimentaire. À l'inverse, la forte hausse des revenus des ménages moyens ou aisés entraîne la hausse de leur pouvoir d'achat.

Les transports sont le principal facteur de la hausse des prix

L'évolution globale des prix concerne l'ensemble des ménages, mais en fonction de leur niveau de vie, les ménages ont des modes de consommation qui diffèrent. Par exemple, la moitié des dépenses des ménages guyanais sont alimentaires ou pré-engagées, tandis que les ménages les plus aisés y consacrent 40 % de leur budget. Les

23 Les prix de l'alimentaire augmentent plus vite qu'en France entière

Évolution relative des prix entre 2001 et 2011 par fonction de consommation (en %)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	France entière
Alcool, tabac	79,58	65,06	56,44	51,44
Alimentation	27,24	25,77	31,91	19,1
Ameublement, entretien	12,63	10,1	18,51	12,84
Biens et services divers	14,02	13,88	8,54	28,6
Communications	-2,74	12,18	-3,49	-11,62
Enseignement	53,76	36,98	36,4	33,83
Habillement	-8,06	-26,43	-0,43	5,2
Logement et charges	29,47	31,53	32,34	38,48
Loisirs et culture	9,3	7,24	8,15	-9,67
Restaurants et hôtels	17,36	21,75	26,11	27,65
Santé	13,81	14,15	6,86	2,36
Transports	36,13	27,74	32,18	31,92

Lecture : entre 2001 et 2011, le prix de l'alimentation a augmenté de 25,8 % en Guyane.

Source : Insee, Indice des prix à la consommation.

24 En Guyane, le pouvoir d'achat augmente de 15 % en dix ans

Gains et pertes de pouvoir d'achat entre 2001 et 2011 aux Antilles-Guyane

	Revenu équivalent moyen 2001 (en €)	Revenu équivalent moyen 2011 (en €)	Évolution des revenus (en %)	Évolution des prix (en %)	Gains ou pertes de pouvoir d'achat (en %)
Guadeloupe	10 200	14 800	45	23	18
Guyane	11 210	15 750	40	22	15
Martinique	11 500	14 820	29	23	5

Lecture : entre 2001 et 2011, le niveau de vie de la population de Guyane augmente de 40 %, plus fortement que l'inflation (+ 22 %), soit un gain de pouvoir d'achat de + 15 %.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

ménages ne sont donc pas concernés de la même manière par l'évolution des prix de certaines catégories de produits.

Propriétaires, locataires, jeunes, seniors, couples avec enfant, tous sont impactés en premier lieu par les dépenses de transports et leurs évolutions : ce poste est ce-

lui qui a le plus contribué à la hausse des prix pour les ménages moyens et aisés. Les ménages les plus modestes et les familles monoparentales sont eux plus sensibles à l'évolution des prix de l'alimentation : pour ces ménages, l'alimentaire est le principal contributeur à la hausse des prix.

Le prix de fortes inégalités

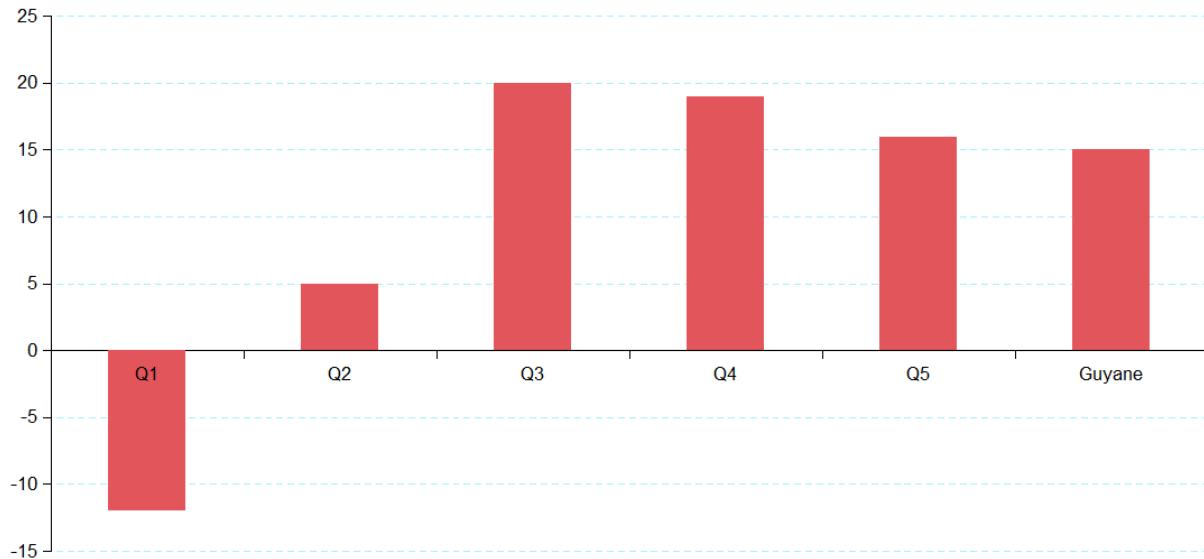
Les inégalités de revenus et de pouvoir d'achat, ainsi que leurs accroissements, ne sont pas seulement dommageables à la cohésion sociale, elles nuisent aussi à la croissance. Ainsi, un creusement des inégalités de revenu peut se traduire par un excès d'emprunts par les ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui à terme provoque une crise sociale ou économique : la polarisation des revenus peut avoir un impact négatif sur l'économie, soit en entravant le principal moteur de la croissance, à savoir la consommation, soit en rendant insoutenables socialement les fortes inégalités de niveaux de vie.

Autre coût des fortes inégalités : celui du chômage, 23 % en Guyane en 2016. Fort taux de chômage et fortes inégalités se nourrissent mutuellement. D'une part un marché du travail peu efficient, où de nombreuses tensions reposent sur les métiers, a pour conséquence mécanique un déséquilibre de niveau de vie entre la population en emploi et celle au chômage. Or dans son ensemble, métier par métier ou territoire par territoire, la structure de la qualification de la population guyanaise correspond peu aux demandes des employeurs potentiels sur le territoire. D'autre part, de fortes inégalités ont pour conséquence de freiner la croissance économique par l'insuffisance de la demande totale adressée à l'économie guyanaise par les ménages, les entreprises, les administrations publiques. Ainsi, les 20 % les plus riches gagnent environ la moitié du revenu d'ensemble et une partie de leurs revenus est épargnée : cette dernière composante ne trouve pas de débouché dans la demande globale adressée à l'économie.

Le pouvoir d'achat

25 Le pouvoir d'achat augmente de 15 % en dix ans, mais diminue de 12 % pour les ménages les plus modestes

Gains et pertes de pouvoir d'achat entre 2001 et 2011 selon les quintiles de niveau de vie en Guyane (en %)



Lecture : entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des 20 % des ménages les plus pauvres (premier quintile : Q1) a diminué de 12 %.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

La baisse du poids des dépenses de logement contribue à contenir l'augmentation des prix

Si certains postes de consommation contribuent positivement à la hausse des prix, d'autres ont un effet inverse. La plus faible part des loyers dans la consommation des ménages les plus modestes contribue à contenir l'inflation vécue par ces ménages : les prix des loyers ont augmenté pour les ménages les plus modestes, les personnes seules, les familles monoparentales et les couples sans enfant. Ces ménages ont semble-t-il adopté un comportement davantage tourné vers l'habitat de fortune ou l'entraide pour diminuer leur dépendance à ce poste de dépense et contenir l'augmentation des prix sur d'autres postes de dépenses.

Les prix de l'habillement sont les seuls à avoir baissé entre 2001 et 2011 : ce poste de consommation contribue négativement à l'inflation. Pour les ménages aisés, les couples avec enfant, les propriétaires et les locataires, l'habillement est le principal facteur de modération de la hausse des prix. ■

26 Les transports pèsent sur les prix pour les ménages les plus aisés

Postes de consommation contribuant le plus à l'évolution des prix

Premier quintile	Alimentation	Évolution des prix entre 2001 et 2011 (en %)		
		en point	en 10 ans	en moyenne annuelle (en point)
Deuxième quintile	Alimentation	9,2	21	1,9
Troisième quintile	Transports	14,2	22	2
Quatrième quintile	Transports	10,3	23	2,1
Cinquième quintile	Transports	7,1	22	2

Lecture : Les transports contribuent à hauteur de 7,1 points à la hausse de 22 % des prix pour les ménages du quintile 5.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2001 et 2011, Indice des prix à la consommation.

27 Le logement contient la hausse des prix pour les familles monoparentales et les couples sans enfant

Poste de consommation contenant le plus l'inflation selon le type de ménage

	Contribution négative à l'évolution des prix		Évolution des prix entre 2001 et 2011	
	Poste de dépense	en point	en 10 ans (en %)	en moyenne annuelle (en point)
Personne seule	Logement et charges	-1,6	22	2
Famille monoparentale	Logement et charges	-4,1	21	1,9
Couple sans enfant	Logement et charges	-2,3	21	1,9
Couple avec au moins un enfant	Habillement	-3,4	21	1,9
Ménage complexe	Habillement	-4,9	23	2,1

Lecture : le logement contribue à hauteur de -1,6 point à la hausse de 22 % des prix pour les personnes seules.

Source : Insee, Enquêtes BDF 2001 et 2011

Méthodes

Du revenu disponible au pouvoir d'achat

Le revenu disponible d'un ménage utilisé dans ce dossier correspond à la somme, nette des impôts directs, de quatre types de revenus : les revenus d'activités, les revenus de patrimoine, les revenus sociaux et les transferts interménages réguliers en espèces. Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais pas directement comparable car son champ est moins étendu (notamment : il ne prend pas en compte les loyers imputés aux ménages propriétaires occupants).

Le niveau de vie des ménages

La vie en commun permet de réduire certaines dépenses : deux personnes vivant sous le même toit n'ont pas besoin d'un revenu du double de celui d'une personne seule pour atteindre le même niveau de vie. Par exemple, les dépenses pour le logement ne sont pas deux fois plus importantes. Pour tenir compte de ces éléments, les statisticiens utilisent la notion internationale d'unité de consommation : dans un foyer, le premier adulte compte pour une unité de consommation, une personne supplémentaire de plus de 14 ans pour 0,5 unité de consommation (UC). Les enfants occasionnant des dépenses inférieures à celle des adultes, chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité de consommation. Ainsi, le niveau de vie des ménages, c'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Par définition du niveau de vie, chaque individu d'un même ménage se voit attribué le même niveau de vie, celui du ménage auquel il appartient.

Le niveau de vie déclaré

Le niveau de vie présenté dans cette étude est d'origine déclarative. Les travaux d'expertise menés sur les comparaisons des revenus et des consommations des ménages conduisent à la conclusion qu'une partie des revenus n'est pas déclarée lors de l'enquête. Dans l'enquête Budget de famille menée dans les Antilles-Guyane, les ménages qui sous-déclarent leurs revenus sont ceux les plus modestes et les plus jeunes ; cette catégorie présente un profil de propension à consommer très éloigné des possibilités réelles. Sur ce champ, l'interprétation des résultats se doit donc d'être prudente. Cette réserve ne remet pas en cause l'analyse de la pauvreté monétaire.

La pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie du territoire. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 5 000 euros par an en Guyane en 2011.

Cette pauvreté monétaire est mesurée de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) en ont une approche absolue. La mesure de la pauvreté est un exercice particulièrement délicat, car extrêmement sensible à d'importants effets de seuil. Les taux de pauvreté dans les Antilles-Guyane seraient ainsi nettement plus élevés si l'on considérait le même seuil qu'au niveau métropolitain. Par ailleurs, les comparaisons sont rendues difficiles par les différences d'origines des sources utilisées entre les Antilles-Guyane (d'origine déclarative) et l'hexagone (d'origine administrative). Ainsi, n'est pris en compte dans ce document que le seuil de pauvreté local.

Le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat d'un niveau de vie, c'est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter à un niveau de vie donné. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les niveaux de vie sont

constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des niveaux de vie est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter. Puisque la définition des revenus n'est pas directement comparable avec celle de la comptabilité nationale, il en va de même des comparaisons des pouvoirs d'achat avec l'hexagone.

L'indice des prix ne prend pas en compte l'évolution du prix d'acquisition des logements. Ce prix a fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Les ménages, surtout ceux ayant acheté un logement récemment ou projetant de le faire, ressentent à juste titre cette hausse de prix comme réduisant leurs moyens financiers. En effet, les logements ne sont pas considérés comme des produits de consommation, mais comme des biens patrimoniaux : l'usage d'un logement n'entraîne pas sa destruction, même progressive, la valeur d'un logement augmente généralement avec le temps, enfin l'achat d'un logement est, pour une part, un placement financier. C'est pourquoi les acquisitions de logement ne sont pas prises en compte dans l'indice des prix à la consommation. Les remboursements de prêts immobiliers, ou d'ailleurs ceux relatifs aux crédits à la consommation, ne le sont pas davantage du fait qu'ils relèvent d'opérations financières et qu'ils n'ont pas la nature de dépenses de consommation.

Source

L'enquête Budget de Famille en Guyane

L'enquête Budget de famille (BDF) vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources des ménages résidant en France (métropole et DOM).

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : on enregistre la totalité des dépenses des ménages, leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires compatibles avec la nomenclature de la comptabilité nationale.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à débours monétaire, comme l'autoconsommation alimentaire. L'enquête recueille en outre les ressources des ménages, qu'il s'agisse des revenus individualisables (salaires, revenus d'activités indépendantes...) ou de revenus perçus au niveau du ménage (allocations, transferts entre ménages...).

L'enquête Budget de famille recueille essentiellement des données monétaires, laissant aux enquêtes spécialisées sur chaque poste de consommation (transport, logement, loisirs, vacances...) une approche plus qualitative des comportements des ménages.

Toutefois, afin d'illustrer ces données monétaires, quelques questions complémentaires sont posées sur la situation financière perçue par le ménage.

Afin d'alléger le questionnement et obtenir des chiffres plus précis, l'enquête de 2011 a bénéficié d'un appariement avec les fichiers administratifs concernant les ménages interrogés de la métropole et de la Réunion. Pour les Antilles-Guyane en revanche, l'enquête « Budget de famille » recueille et utilise comme précédemment les montants déclarés pendant le questionnement. Ceux-ci fournissent une mesure satisfaisante des revenus dans les Antilles-Guyane.

En 2011, douze communes parmi les 22 que compte la Guyane sont enquêtées dans le cadre de l'enquête « Budget des Familles ». Elles constituent la « Guyane côtière » depuis Saint-Laurent-du-Maroni à l'ouest jusqu'à Roura à l'est. Le champ géographique de l'enquête est donc défini par les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Awa-la-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly et Roura, soit une population totale de 202 500 habitants.

Coordinateur	Direction interregionale des Antilles et de la Guyane
Directeur de publication	Yves Calderini
Rédacteur en chef	Béatrice Céleste
Rédacteur en chef adjointe	Maud Tantin-Machecler
Auteurs	Pierre Bayart - Rémi Charrier
Mise en page	Typhenn Reculard

© INSEE - 2018
Retrouvez-nous sur www.insee.fr

Des niveaux de vie au pouvoir d'achat : Les inégalités s'accentuent entre 2001 et 2011

En Guyane les inégalités se sont accentuées entre 2001 et 2011 et le taux de pauvreté a progressé de 15 %. À titre de comparaison nationale, la France est le troisième des 34 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'augmentation des inégalités entre 2007 et 2011.

Les familles monoparentales guyanaises sont, comme ailleurs, les plus touchées par la pauvreté. Par ailleurs, le taux de pauvreté a doublé chez les personnes de plus de 65 ans entre 2001 et 2011. Sur la même période, les ménages les plus modestes ont perdu du pouvoir d'achat, notamment à cause de la forte hausse des prix de l'alimentaire.

En matière de conditions de vie, le rapport au logement a également évolué : en dix ans, la part des ménages propriétaires parmi les ménages les plus pauvres a chuté de neuf points, passant de 50 % à 41 %. Le prix de l'acquisition d'un logement a plus fortement augmenté que l'évolution moyenne des prix. Le niveau de vie est devenu discriminant pour accéder à la propriété. Les difficultés d'accès à la propriété se traduisent par une baisse de la part des ménages accédant à la propriété. En 2011, les ménages modestes sont exclus de l'accès : seuls 3 % des ménages accédants sont dans les deux quintiles de revenus les plus faibles.

Dossier n° 9
Février 2018

ISSN 2429 - 3350
ISBN 9 782110 631923

Service Territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Béatrice CELESTE

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN - MACHECLER

Mise en page :
Typhenn RECULARD

© INSEE - 2018

